



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE POUR
L'EQUIPEMENT RURAL

Siège social : 31, rue des Clavières / B.P n°60040
86501 MONTMORILLON CEDEX
☎ 05.49.91.11.90 ☎ 05.49.91.62.66

COMITE SYNDICAL
du 24 FEVRIER 2017

« ASSEMBLEE GENERALE »

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Date de convocation : 17 février 2017

Date d'affichage : 24 février 2017

Secrétaire de séance : Patrick MINOT

Secrétaire auxiliaire : Nathalie DURAND

Nombre de délégués en exercice : 212

Nombre de présents : 115

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de votants : 128

Le VINGT QUATRE FEVRIER de l'an deux mille dix sept à 14h30, l'Assemblée Générale du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural, s'est réunie en session ordinaire « Salle Michel Maupin » à Lussac-les-Châteaux, sous la Présidence de Monsieur Roland COMBEAUD, doyen de séance, pour l'ouverture de la séance jusqu'à l'élection du nouveau Président.

⇒ Etaient présents :

ABAUX B. – ALADENISE D. – AUDOUX J.J.- AUDOUX F. – AZIHARI E. – BATLLE J.M. – BAUDON J.C. – BEAU J. – BEAUJANNEAU G. – BERNARD B. – BIZAGUET M. – BLANCHARD B. – BODIN G. – BOIRON W. – BOULOUX Y. – BOSSEBOEUF G. – BOUCHET R. – BOUTET J.C. – BRAJARD R. – BREGEON P. – BRUGIER-THOREAU A. – CERISIER J. – CHARRON M. – CHAUVET O. – CHEBASSIER J. – CHEGARAY H. – CHEVAIS C. – CLEUET N. – COLAS J. – COLIN E. – COLIN M. – COMBASTEL C. – COMBEAUD R. – CORONAS P. – COURTIoux J.C. – DARDILLAC R. – DAVIAUD C. – DAZAS J. – DE MAUDUIT DU PLESSIS G. – DE TRISTAN J. – DELANNOY E. – DELIS G. – DUROUSSEAU J. – DUTHEIL D. – EMERY G. – FAROUX J.M. – FROMENTEAU M. – GABARD J.P. – GAUTHIER J.C. – GAGNADOUX B. – GEORGES A. – GIRARD K. – GRANDIN R. – GRANDVAL B. – GRANGEON J. – GRAVELAS J.M. – GRIMAUD M. – GUILLON A. – GUILLON B. – GUILLOT A. – GUYOT M. – HERAULT G. – HYLINSKY P. – JEANVOINE F. – JOIE Y. – JOUANNY A. – JUSTICE M. – LAMY J. – LAURENCIER Y. – LEBAUD B. – LEBRAUD J. – MAERTEN J.L. – MAGNON M. – MARIGNAN C. – MASSONNET L. – MAUDUIT J. – MELON J.P. – MILCENT G. – MINOT P. – MOULIN D. – NEVIERE A. – NIVARD F. – NOIRAULT H. – NOIRAULT L. – PACREAU J. – PAYEN J.Y. – PEIFFER E. – PENY M. – PEYRAT A. – PEYRAT PH. – PINGAULT G. – PORCHET B. – PRIOU P. – RAFFIN A. – REMAUD B. – REVERDY PH. – RIGNAULT A. – ROBIN S. – ROBIN X. – ROCHER J. – ROCHER J.C. – ROUSSE J.M. – ROUSSEAU E. – ROYER P. – SICAULT L. – SIROT R. – SOUCHE G. – SOUILLE J. – TARTARIN Y. – TAVILLEN M. – TERRANOVA J.L. – THIMONIER D. – TREMBLAIS D. – VIAUD C. – VIOLETTE J.F. – **Membres du Comité.**

⇒ Etaient représentés :

Pouvoirs de BARRUSSEAU J.P à COLAS J. – de CHARRIER P. à AUDOUX J.J – de FOUCHER C. à MARIGNAN C. – de JARRASSIER M. à ROUSSE J.M. – de JEAN G. à BOIRON W. – de JARRY F. à COLIN E. – de LORAIN M. à BOULOUX Y. – de MONDON A à PAYEN J.Y. – de QUINTARD J. à BOUCHET R. – de OURZIK A. à CHASSIER A. – de SAUMONNEAU M. à DELIS G. – de TREMOUILHE M. à PRIOU P. – de VIAUD E. à DELANNOY E.

⇒ Etaient excusés :

BARBOT J.P. – BEGUIER V. – BERTHOME M.A. – BLANCHARD J. – BOUILLAULT G. – BRACHET J.H. – GATEFF S. – GLAIN J.M. – JOLAS-COLLIN S. – LITT C. – MAISONNEUVE V. – MOREAU P. – MOREAU C. – NADEAU E. – PELLETAN F. – PETREAU M. – PROUST J. – PROVOST J.P. – PUAUD E. – RENAUD R. – RICHARD C. – ROUSSEAU M.C. – ROY J. – SERVAT F. – SOLIGNAC J.P. – SOUBRY S. – TRAUMAT E. – TRINQUARD B. – VAN BRABANDT I. – VAUZELLE F. – VILLETTE P. – **Membres du Comité.**

⇒ Assistaient également à la séance :

AITYAHIA P. – AUDOUARD K. – CARAMIGEAS C. – DURAND N – FROGER C. – GARCIA E – HOUDBERT S – MADEJ JL – MAGNON N. – LUSSAT S. – PICARD M – RENAULT G – REVEILLAULT N. – SAZARIN J – SIRONNEAU F- **Personnels du Syndicat :**

**N°C20170224_001 : INSTALLATION DU COMITE PARTIELLEMENT RENOUVELE,
DESIGNATON D'UN SECRETAIRE DE SEANCE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA
PRECEDENTE SEANCE**

Nombre de délégués en exercice : 212	Pour :
Nombre de présents : 115	Contre :
Nombre de pouvoirs : 13	Abstention(s) :
Nombre de votants : 128	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

→ **Délibération :**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L 5721-9;
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural ;
- Vu** la liste des délégués composant l'Assemblée Générale ci-annexée.

L'Assemblée est ouverte par le doyen d'âge, Monsieur Roland COMBEAUD, délégué de la Commune de Mazerolles, qui présidera la séance jusqu'à l'élection du Président.

Le quorum étant atteint avec la présence de 115 délégués sur 212, les nouveaux délégués sont déclarés installés dans leur fonction.

Monsieur Patrick MINOT, délégué de la Commune de VOULEME est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2016 est adopté sans réserve.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20170224_002 : ELECTION DU PRESIDENT

Nombre de délégués en exercice : 212
Nombre de présents : 115
Nombre de pouvoirs : 13
Nombre de votants : 128

→ **Délibération :**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L 5721-9;
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural et notamment son article 5.2.2 ;
- Vu** Les résultats du scrutin et la composition des bureaux de vote ci-annexés.

Monsieur Roland COMBEAUD, doyen de séance, rappelle à l'Assemblée que l'élection du Président va avoir lieu à scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, un troisième tour aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après avoir délivré les informations utiles aux opérations de vote, les candidats à la Présidence du Syndicat sont invités à se faire connaître.

Le Président sortant, Monsieur Yves BOULOUX, Maire de Montmorillon et Président de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe présente à l'Assemblée sa candidature.

Il est ensuite procédé à la constitution des bureaux de vote en faisant appel à des volontaires pour présider les 5 bureaux (4 bureaux de vote + un bureau centralisateur).

Les opérations de vote s'étant déroulées dans les conditions réglementaires, Monsieur Roland COMBEAUD proclame les résultats suivants :

Nombre de votants :	128
Nombre de bulletins blancs et nuls :	14
Suffrages exprimés :	114
Majorité absolue :	58

Monsieur Yves BOULOUX, ayant obtenu 114 voix, est élu Président du SIMER.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

**N°C20170224_003 : DETERMINATION DU NOMBRE DES VICE-PRESIDENTS
ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL**

Nombre de délégués en exercice : 212	Pour :
Nombre de présents : 115	Contre :
Nombre de pouvoirs : 13	Abstention(s) :
Nombre de votants : 128	A l'unanimité : ☒

→ Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L 5721-9 et L.5211-10 ;
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural et notamment son article 5.3.3.

Le Président indique au Comité que conformément aux statuts du Syndicat, il convient, avant de procéder à leur élection, de déterminer le nombre de Vice-Présidents ainsi que des autres membres du Bureau.

Il rappelle que le nombre de Vice-Présidents ne peut être supérieur à 20% de l'effectif total de l'organe délibérant et excéder le nombre de quinze.

A ce titre et dans l'objectif d'améliorer la représentation de chaque territoire, il propose à l'Assemblée de porter le nombre de Vice-Présidents à cinq.

Concernant le Bureau syndical, après avoir rappelé que ce dernier est composé, du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et éventuellement d'autres membres du Comité syndical, le Président formule la proposition suivante :

Composition du Bureau syndical :

- × Le Président du Syndicat,
- × L'ensemble des Vice-Présidents,
- × et 10 autres membres du Comité qui représentent les territoires des EPCI à fiscalité propre qui adhèrent au Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- de fixer à 5 le nombre de Vice-Présidents ;
- de fixer à 10 le nombre des autres membres du Bureau.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20170224_004 : ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Nombre de délégués en exercice : 212
Nombre de présents : 114
Nombre de pouvoirs : 13
Nombre de votants : 127

➔ Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L 5721-9 et L.5211-10 ;
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural et notamment son article 5.3.3 ;
- Vu** Les résultats du scrutin et la composition des bureaux de vote ci-annexés.

Le Président, Yves BOULOUX, indique que le nombre de Vice-Présidents étant fixé, il convient désormais de procéder à l'élection de ceux-ci.

Avec la volonté de poursuivre le travail débuté en 2014 et de représenter pleinement le territoire, il présente au Comité les candidatures suivantes :

- **Ernest COLIN** (Vice-Président de la CC Vienne et Gartempe / Adjoint Commune de Montmorillon)
- **Catherine MARIGNAN** (Représentante de la CA Grand Poitiers / Adjointe Commune de Chauvigny)
- **Bernard PORCHET** (Vice-Président de la CC du Civraisien en Poitou / Maire de Romagne)
- **Daniel TREMBLAIS** (Vice-Président de la CA du Grand Châtellerault / Maire de Lésigny)
- **François AUDOUX** (Vice-Président de la CC du Civraisien en Poitou / Maire de Château-Garnier).

Le Président précise ensuite **que les Vice-Présidents sont élus par le Comité au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel.**

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Aucun autre candidat ne s'étant déclaré, il est donc procédé aux opérations de vote. **Les résultats sont les suivants :**

Nombre de votants :	127
Nombre de bulletins blancs et nuls :	4
Suffrages exprimés :	123
Majorité absolue :	63

La liste présentée par le Président ayant obtenu 123 voix, Ernest COLIN, Catherine MARIGNAN, Bernard PORCHET, Daniel TREMBLAIS et François AUDOUX sont élus Vice-Présidents du SIMER.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20170224_005 : ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Nombre de délégués en exercice : 212
Nombre de présents : 112
Nombre de pouvoirs : 13
Nombre de votants : 125

► Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L 5721-9;
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural et notamment son article 5.3.3 ;
- Vu** Les résultats du scrutin et la composition des bureaux de vote ci-annexés ;
- Vu** La liste des membres du Bureau syndical annexée à la présente.

Le Président indique que tout comme les Vice-Présidents, les autres membres du Bureau sont élus par le Comité au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel.

Ainsi, pour les 10 membres devant représenter les territoires des EPCI à fiscalité propre qui adhèrent au Syndicat, il propose au Comité les candidatures suivantes :

CC VIENNE ET GARTEMPE	DAVIAUD Claude
	JEAN Gisèle
	TAVILIEN Maryvonne
CC CIVRAISIEN EN POITOU	PROVOST Jean-Pierre
	PRIOU Paul
CA GRAND POITIERS	BOUTET Jean-Claude
	SAUMONNEAU Michel
CA GRAND CHATELLERAULT	TARTARIN Yannick
CC VALLEES DU CLAIN	BEAUJANEAU Gilbert
CC HAUT LIMOUSIN EN MARCHE	LEBRAUD Jacques

Après avoir procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires, sont proclamés les résultats suivants :

Nombre de votants :	125
Nombre de bulletins blancs et nuls :	2
Suffrages exprimés :	123
Majorité absolue :	63

La liste présentée par le Président ayant obtenu 123 voix, sont donc élus autres membres du Bureau syndical : *Claude DAVIAUD, Gisèle JEAN, Maryvonne TAVILIEN, Jean-Pierre PROVOST, Paul PRIOU, Jean-Claude BOUTET, Michel SAUMONNEAU, Yannick TARTARIN, Gilbert BEAUJANEAU et Jacques LEBRAUD.*

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20170224_006 : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Nombre de délégués en exercice : 212	Pour :
Nombre de présents : 112	Contre :
Nombre de pouvoirs : 13	Abstention(s) :
Nombre de votants : 125	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

► Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L.5721-9 et L. 1411-5 ;
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.

En vertu de l'article L.1411-5 du CGCT, le Président indique que la Commission d'appel d'offres doit être composée du **Président ou de son représentant**, de **5 membres titulaires et autant de suppléants** élus parmi les membres du Comité syndical.

Il rappelle que le SIMER dispose, pour l'ensemble de ses activités, d'une seule Commission d'appel d'offres compétente pour attribuer les marchés publics de travaux, de fournitures et de services passés selon une procédure formalisée.

Sont ainsi élus à la Commission d'appel d'offres les membres suivants :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
BLANCHARD Bernard	DAVIAUD Claude
TAVILIEN Maryvonne	ROUSSE Jean-Marie
GUILLOIN Alain	SIROT Régis
GUILLOT Alain	LEBRAUD Jacques
PACREAU Jacques	DELIS Gérard

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20170224_007 : DETERMINATION du NOMBRE de REPRESENTANTS au COMITE TECHNIQUE ET AU COMITE d'HYGIENE, de SECURITE et des CONDITIONS de TRAVAIL

Nombre de délégués en exercice : 212	Pour :
Nombre de présents : 112	Contre :
Nombre de pouvoirs : 13	Abstention(s) :
Nombre de votants : 125	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

→ Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L.5721-9 ;
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural ;
- Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée par la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010, ainsi que le décret n°85-565 du 30 mai 1985.

Le SIMER employant plus de 50 agents se doit de constituer en son sein un Comité Technique (CT) et un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Le **Comité Technique** est notamment consulté sur l'organisation et le fonctionnement des services, le régime indemnitaire et les critères de répartition, l'évolution des effectifs et le déroulement des carrières, le plan de formation...

Il est composé de deux collèges qui comprennent :

- Des représentants du personnel
- Des représentants de la Collectivité (Le nombre de membres de ce collège ne pouvant être supérieur au nombre de représentants du personnel).

Il appartient au Comité de fixer le nombre de représentants du personnel selon l'effectif des agents, soit pour le SIMER entre 3 et 5 (tranche des effectifs >50 et <350).

Dans ce cadre, il est proposé de maintenir le nombre de 4 titulaires et 4 suppléants pour les représentants du personnel au Comité Technique.

Il est précisé que les représentants de la Collectivité seront désignés par arrêté du Président au nombre maximal de 4.

Quant au CHSCT, qui doit se réunir au moins trois fois par an, son avis est sollicité sur toutes les questions relatives à la prévention des risques professionnels.

Le CHSCT comprend des représentants du personnel et de la collectivité. Comme le CT, le nombre de représentants de la collectivité ne peut être supérieur à celui du personnel.

Pour cette instance paritaire, il revient au Comité de fixer le nombre de représentants du personnel et de la collectivité.

Ainsi, il est proposé au Comité syndical de maintenir à 4 le nombre de représentants du personnel et de la Collectivité au CHSCT.

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- De maintenir à 4 le nombre de titulaires et de suppléants qui représenteront le personnel au Comité Technique,
- De maintenir à 4 le nombre de représentants du personnel et de la Collectivité au CHSCT.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20170224_008 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUX ORGANISMES EXTERIEURS

Nombre de délégués en exercice : 212	Pour :
Nombre de présents : 112	Contre :
Nombre de pouvoirs : 13	Abstention(s) :
Nombre de votants : 125	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

→ Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L.5721-9 ;

Vu les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.

SYNDICAT VIENNE SERVICES :

Le SIMER est adhérent au Syndicat Mixte Vienne Services qui apporte sa compétence pour l'acquisition et la maintenance des matériels informatiques, ainsi que son assistance aux logiciels de gestion.

Il appartient donc au Comité de désigner un délégué titulaire et un suppléant pour représenter le SIMER au sein des instances de Vienne Services.

☐ COMITE NATIONAL d'ACTION SOCIALE (CNAS) :

Depuis plusieurs années, le Syndicat est adhérent au CNAS afin d'offrir aux agents et à leur famille une gamme diversifiée de prestations et d'avantages (vacances, logement, transport, Noël des enfants, aides diverses...).

Pour représenter le SIMER aux instances du CNAS, il revient au Comité de désigner un délégué élu et un délégué agent qui assure plus particulièrement une fonction d'interface avec le personnel.

☐ AMORCE :

Il convient également de désigner un délégué titulaire et un suppléant pour représenter le Syndicat au sein des différentes instances de l'Association AMORCE.

Cette dernière est particulièrement utile au SIMER puisqu'elle réunit au niveau national des Collectivités et des professionnels sur la thématique de la gestion des déchets, permettant ainsi d'échanger les expériences sur des problématiques communes.

Après en avoir délibéré, le Comité élit les représentants suivants :

1) SYNDICAT VIENNE SERVICES :

Titulaire	COLAS Josette
Suppléant	TERRANOVA Jean-Luc

2) COMITE NATIONAL d'ACTION SOCIALE (CNAS) :

Délégué « élu »	PRIOU Paul
Délégué « agent »	SIRONNEAU Franck

3) AMORCE :

Titulaire	MINOT Patrick
Suppléant	AUDOUX François

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20170224_009 : CONSTITUTION DES COMMISSIONS PERMANENTES

Nombre de délégués en exercice : 212	Pour :
Nombre de présents : 112	Contre :
Nombre de pouvoirs : 13	Abstention(s) :
Nombre de votants : 125	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

→ Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L.5721-9 ;

Vu les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural et notamment son article 5.1.3 – 4°.

Le Président précise que comme les statuts le prévoient, des Commissions peuvent être formées afin d'étudier et préparer les décisions.

A ce titre, il est proposé au Comité syndical de reconduire les deux Commissions existantes à ce jour :

La Commission des finances en charge de la préparation des Débats d'Orientation Budgétaire, de l'examen des comptes administratifs et des budgets. Cette Commission est également amenée à débattre de l'évolution des tarifs de la REOM et des autres prix et tarifs mis en œuvre par le Syndicat.

La Commission consultative des marchés à procédure adaptée qui peut être saisie par le Président pour émettre un avis sur la recevabilité des candidatures et offres, ainsi que sur l'attribution des marchés conclus selon une procédure adaptée pour des montants supérieurs à 90 000 €.

Les membres de cette Commission pourraient être les mêmes que ceux de la Commission d'appel d'offres.

Après en avoir délibéré, le Comité :

▪ Décide de reconduire les deux Commissions existantes : la Commission des finances et la Commission des marchés à procédure adaptée ;

▪ Désigne au sein de la Commission des finances les membres suivants :

- | | |
|--|--------------------|
| - BOULOUX Yves – Président | - DAVIAUD Claude |
| - COLIN Ernest – Vice- Président | - FRUCHON Joël |
| - MARIGNAN Catherine – Vice-Présidente | - GRANDIN René |
| - PORCHET Bernard - Vice- Président | - PELLETAN Francis |
| - TREMBLAIS Daniel - Vice- Président | - PRIOU Paul |
| - AUDOUX François – Vice-Président | - GUILLOT Alain |
| - GUILLON Alain | - ROYER Patrick |
| - COLAS Josette | |

▪ Désigne au sein de la Commission des marchés à procédure adaptée les mêmes membres que la Commission d'appel d'offres.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

**N°C20170224_010 : DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS AU PRESIDENT
ET AU BUREAU SYNDICAL**

Nombre de délégués en exercice : 212

Nombre de présents : 112

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de votants : 125

Pour :

Contre :

Abstention(s) :

A l'unanimité :

► Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L.5721-9 ;

Vu les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.

Afin de faciliter l'administration quotidienne du Syndicat, les dispositions de l'article 5.1.3 – 3° des statuts du Syndicat prévoient que le Comité syndical peut déléguer une partie de ses attributions, à l'exception des missions suivantes :

- Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- De l'approbation du compte administratif ;
- Des dispositions à caractère budgétaire prises à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du Syndicat ;
- De l'adhésion du SIMER à un établissement public ;
- De la délégation de la gestion d'un service public.

a) Dans ce cadre, il est proposé au Comité Syndical de permettre au Président jusqu'à la fin de son mandat :

→ **En matière de Commande Publique et autres contrats :**

1. De prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement **des marchés, des accords-cadres et marchés subséquents**, de travaux, de fournitures et de services (y compris les marchés de maîtrise d'œuvre), passés selon une procédure adaptée, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
2. De prendre toutes décisions concernant la constitution de **groupements de commandes** dans la limite des seuils fixés pour les marchés à procédure adaptée ;
3. De prendre toutes décisions concernant **la candidature du Syndicat à différentes procédures de mise en concurrence**, dans la limite de ses compétences et de son habilitation statutaire ;
4. De prendre toutes décisions concernant la conclusion de **contrats de quasi-régie passés avec les Collectivités membres du Syndicat**, dans la limite des compétences exercées et des habilitations statutaires du Syndicat ;

→ **En matière d'Assurance :**

5. De passer des **contrats d'assurance** dans la limite fixée pour les marchés publics ; ainsi que d'accepter les indemnités afférentes ;
6. De régler les **conséquences dommageables des accidents** dans lesquels sont impliqués des véhicules du Syndicat ;

→ En matière de gestion des biens mobiliers et immobiliers :

7. D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés syndicales utilisées par les services ;
8. D'approuver l'instauration de servitudes de toutes natures sur les biens du domaine privé du Syndicat ;
9. De délivrer des autorisations d'occupation temporaire ou de mise à disposition temporaire du domaine public et d'autoriser la signature des conventions et actes afférents, ainsi que des conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage ;
10. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans, que la chose louée soit prise ou donnée en bail ;
11. De décider l'aliénation de gré à gré de **biens mobiliers** jusqu'à 4 600 € HT ;

→ En matière juridique et contentieuse :

12. D'intenter au nom du Syndicat des **actions en justice** ou de défendre les intérêts du Syndicat dans des actions intentées contre lui dans les cas suivants : en première instance, à hauteur d'appel et au besoin en cassation par voie d'action ou par voie d'exception, en procédure au fond, en procédure d'urgence, devant les juridictions administratives ou judiciaires ou répressives, devant le Tribunal des conflits ;
13. De fixer les **rémunérations** des avocats, notaires, huissiers et avoués de justice et experts ;
14. D'accorder aux usagers l'exonération ou le dégrèvement de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM), en application des principes fixés par le Comité Syndical ;

→ En matière de gestion des Ressources Humaines :

15. De conclure, lorsque les besoins du service le justifient des **contrats d'engagement de droit public ou privé à durée indéterminée ou déterminée**. Pour le recrutement d'agents saisonniers, le remplacement d'agent en arrêt maladie, ou pour faire face à l'accroissement ponctuel du volume de travail seront conclus uniquement des **contrats à durée déterminée** ;

→ Dans le domaine Comptable :

16. De créer des **régies comptables** nécessaires au fonctionnement du Syndicat ;
17. D'accepter des **dons et legs** qui ne sont pas grèves, ni de conditions, ni de charges.

Par ailleurs, le Président conformément à l'article 5.2.1 2° et 3° dispose de la faculté de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exécution d'une partie de ses attributions aux Vice-Présidents, ainsi que sa signature au Directeur Général des Services et aux Responsables de service du Syndicat.

b) De définir les pouvoirs du Bureau jusqu'à la fin du mandat de la manière suivante :

Le Bureau ne disposant pas de pouvoirs propres, il pourrait se voir réserver la prise de décisions dans le domaine de la gestion courante du Syndicat et notamment en matière de ressources humaines.

➔ **En matière de Commande Publique et autres contrats :**

1. De prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement **des marchés, des accords-cadres et marchés subséquents**, de travaux, de fournitures et de services (y compris les marchés de maîtrise d'œuvre), passés selon une procédure formalisée, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
2. De prendre toutes décisions concernant la constitution de **groupements de commandes** au-delà des seuils fixés pour les procédures formalisées ;

➔ **En matière juridique et contentieuse :**

3. D'approuver la conclusion de tout protocole transactionnel destinés à prévenir ou mettre un terme à un contentieux ;

➔ **En matière de gestion des biens mobiliers et immobiliers :**

4. De décider l'aliénation de **biens mobiliers** au-delà de 4 600 € H.T. ;
5. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée au-delà de 12 ans, que la chose louée soit prise ou donnée en bail ;
6. De procéder à la désaffectation ou au déclassement d'un bien appartenant au domaine public du Syndicat ;

➔ **Dans le domaine Comptable :**

7. De se prononcer sur l'admission en non-valeur des sommes irrécouvrables ;
8. De se prononcer sur les indemnités de conseil du Receveur du Syndicat ;
9. De fixer le seuil en deçà duquel le comptable public n'engage pas de poursuites ;

➔ **En matière de gestion des Ressources Humaines ;**

10. D'approuver toutes les conventions utiles à la formation du personnel ;
11. D'approuver le plan de formation annuel après avis du Comité Technique ;
12. De fixer et modifier le régime indemnitaire, primes et gratifications octroyés au personnel du Syndicat ;

13. De déterminer selon les textes en vigueur les conditions d'avancement de grades des agents ;
14. De prendre toute décision concernant la signature de convention de mutualisation ou de mise à disposition de services ;
15. De décider des conditions d'accueil des étudiants et stagiaires et des modalités de versement des indemnités de stage ;
16. De déterminer les règles de mise en œuvre du Compte Epargne Temps ;
17. De fixer les cas et modalités de recours aux astreintes, en fonction de la réglementation en vigueur et afin d'assurer la continuité du service ;
18. De statuer sur l'aménagement et la réduction du temps de travail dans la Fonction Publique Territoriale ;
19. De déterminer les conditions d'aménagement du temps de travail dans lesquelles les agents peuvent exercer une activité annexe (militaires, sapeurs-pompiers ...) et approuver toutes les conventions avec les organismes afférents (Ministères EPCI, SDIS) ;
20. De déterminer les conditions et modalités de remboursement des frais de missions occasionnés par le déplacement des agents du Syndicat ;
21. D'approuver toutes les conventions avec les organismes sociaux et de retraite ainsi qu'avec le Centre de Gestion ;
22. D'approuver, dans le cadre des règles en vigueur, les voies et les moyens pour la mise en place par le Syndicat d'un dispositif de participation au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents ;

Il appartiendra au Président de rendre compte lors de chacune des réunions du Comité des décisions prises par le Bureau et par lui-même en vertu des délégations accordées par le Comité.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est clôturée par le Président.

Le Secrétaire de Séance,



Patrick MINOT





ANNEXES



FEVRIER 2017

ASSEMBLEE GENERALE

COLLECTIVITES	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS	
ADRIERS	DAZAS Jacques	RAFFIN Gildas	1
ANCHE	ROLLAND Cédric	MOUSSERION Martine	2
ANGLES-SUR-L'ANGLIN	PEIFFER Eric	BASTARD Dominique	3
ANTIGNY	BODIN Gérard	FERNANDES Paulo	4
ANTRAN	TORTISSIER Jacky	PHILIPPONNEAU Jérôme	5
ARCHIGNY	ROY Jacky	BUSSEREAU Florent	6
ASNIERES-SUR-BLOUR	BRILHAC Marie-Christine	MARTRES Pierre	7
ASNOIS	HERAULT Gilles	ROUSSEAU Michel	8
AVAILLES-LIMOUZINE	DU DOIGNON Marie	RENOUX Evelyne	9
AZAT-LE-RIS	BIZAGUET Michel	BENOT Jacques	10
BAZEUGE (la)	GRANDVAL Bernard	LACHATRE Gilles	11
BELABRE	NEVIERE Alain	JEANNEAU Paul	12
BETHINES	DULAC Louis	CABARET François	13
BLANZAY	CORDEAU Jean-François	JOIE Yann	14
BOURESSE	HULIN Pascal	JALLADEAU Patrick	15
BOURG-ARCHAMBAULT	MOULIN Denis	MARTIN Joël	16
BOURNAND	LORAIN Marcel	LOUIS Alain	17
BRIGUEIL-LE-CHANTRE	GRAVELAS Jean-Marc	BICHON Anne-Marie	18
BRION	PROUST Jacques	THEVENET Roland	19
BRUX	MAUPETIT Pascal	LA FOSSE Dan	20
BUSSIERE (la)	VIAUD Eric	CHEDOZEAU Michel	21
BUSSIERE-POITEVINE	BAUDON Jean-Claude	DANIEL David	22
C.C DU CIVRAISIEN EN POITOU	RIGNAULT André	DECELLE Odile	23
C.C DU CIVRAISIEN EN POITOU	ROCHER Jean	SAUVAITRE Guy	24
C.C DU CIVRAISIEN EN POITOU	GAUTHIER Jean-Claude	SAUMUR Jean	25
C.C DU CIVRAISIEN EN POITOU	PROVOST Jean-Pierre	NOIRAUT Lydie	26
C.C DU CIVRAISIEN EN POITOU	AUDOUX François	PHELIPPON Murielle	27
C.C DU CIVRAISIEN EN POITOU	COLAS Josette	PAIN Michel	28
C.C DU CIVRAISIEN EN POITOU	BEGUIER Vincent	TERRANOVA Jean-Luc	29
C.C DU CIVRAISIEN EN POITOU	PENY Marcel	TOULAT PAILLAT Sarah	30
C.C DU HAUT LIMOUSIN EN MARCHE	LEBRAUD Jacques	GUIBERT Philippe	31
C.C DU HAUT LIMOUSIN EN MARCHE	JOUANNY Alain	GRANDVAL Bernard	32
CA GRAND CHATELLERAULT	BARDOT Jean-Claude	LYLINSKY Patricia	33
CA GRAND CHATELLERAULT	MOREAU Pascale	DE COURREGES Bénédicte	34
CA GRAND CHATELLERAULT	GEORGES Alain	REBY Franck	35
CA GRAND CHATELLERAULT	BERTHELLEMY Jean-Jacques	BAILLY Eric	36
CA GRAND CHATELLERAULT	AZIHARI Evelyne	MARTIN Dominique	37
CA GRAND CHATELLERAULT	TREMBLAIS Daniel	MAUDUIT Gilles	38

CA GRAND POITIERS	ROUSSEAU Eliane	COUSIN Serge	39
CA GRAND POITIERS	SAUMONNEAU Michel	BROSSARD Olivier	40
CA GRAND POITIERS	FOUCHER Claude	DAGUISE Jean-Claude	41
CA GRAND POITIERS	BOUTET Jean-Claude	ROUSSEAU Daniel	42
CA GRAND POITIERS	MAISONNEUVE Véronique	CADU Dominique	43
CA GRAND POITIERS	DELIS Gérard	MEYER Bruno	44
CA GRAND POITIERS	CORONAS Patrick		45
CA GRAND POITIERS	MARIGNAN Catherine		46
CA GRAND POITIERS	MAERTEN Jean-Luc		47
CC DES VALLEES DU CLAIN	BEAUJANNEAU Gilbert	GRASSIEN Jean-Yves	48
CC DES VALLEES DU CLAIN	BOUCHET Roland	PERROCHES Vivian	49
CC DES VALLEES DU CLAIN	REVERDY Philippe	MARCHADIER Rémy	50
CC VIENNE ET GARTEMPE	VIAUD Christophe	COSTET Raynald	51
CC VIENNE ET GARTEMPE	HUGUENAUD Gérard	MAILLET Hugues	52
CC VIENNE ET GARTEMPE	JASPART Hervé	FAUGEROUX Joël	53
CC VIENNE ET GARTEMPE	GLAIN Jean-Marie	BRUGIER-THOREAU Annie	54
CC VIENNE ET GARTEMPE	BOULOUX Yves	PORTE Michel	55
CC VIENNE ET GARTEMPE	JEAN Gisèle	GALLET Raymond	56
CC VIENNE ET GARTEMPE	ROYER Patrick	PARADOT Michèle	57
CC VIENNE ET GARTEMPE	BOIRON William	BOZIER Gérard	58
CC VIENNE ET GARTEMPE	CHARRIER Patrick	GALBOIS Maryvonne	59
CEAUX-EN-COUHE	MAUDUIT Jacky	BOUTEILLE Claude	60
CHAMPAGNE-SAINT-HILAIRE	BOSSEBOEUF Gilles	BONNIN Vincent	61
CHAMPIGNY EN ROCHEREAU	DABADIE Dominique (Maire)		62
CHAMPNIERS	THIMONIER Daniel	BEZAGUET Jaquie	63
CHAPELLE-BATON (la)	CHATELLIER Bernard	FRETIER Patrice	64
CHAPELLE-VIVIERS (la)	AUDOUX Jean-Jacques	CHABRUN Marcel	65
CHARROUX	ROUSSEAU Marie-Claude	PINGAULT Christophe	66
CHATAIN	GABORIEAU Fabrice	CHARTREUX Philippe	67
CHÂTEAU-GARNIER	CHEVAIS Claudine	DEVERGE Christian	68
CHATILLON	BERNARD Bruno	MINAULT Christian	69
CHAUNAY	SOUCHE Guy	TEXIER Jean-Louis	70
CHAUVIGNY	BLANCHARD Bernard	MAISONNEUVE Véronique	71
CHAUVIGNY	MULTEAU Gilles	CHASSIER Yannick	72
CHAUVIGNY	OURZIK Abdeslam	TALBOT Gilles	73
CHENEVELLES	MAZAUD Jean-Michel	ANTOINE Thierry	74
CHERVES	PETREAU Michèle (Maire)		75
CIVAUX	GIRARD Kléber	POTIRON Xavier	76
CIVRAY	PRIOU Paul	LECAMP Pascal	77
CIVRAY	TREMOUILHE Michel	DELIQUET Fernand	78
CONSEIL DEPARTEMENTAL de la VIENNE	ABAUX Brigitte	DE RUSSE Guillaume	79
CONSEIL DEPARTEMENTAL de la VIENNE	DESROSES Marie-Renée	PECRIAUX Sybil	80
CONSEIL DEPARTEMENTAL de la VIENNE	BELIN Bruno (Président)		81
COUHE	PUAUD Emmanuel	SICAULT Ludovic	82
COULONGES	EMERY Gérard	VARESCON Jean-Charles	83
CUHON	BOUILLAULT Gilles	CHEVALIER François	84

DANGE-SAINT-ROMAIN	ROY Franck	BRAULT Laurent	85
DANGE-SAINT-ROMAIN	TRINQUARD Béatrice	DUBOIS Gaëtan	86
DARNAC	NIVARD Fabrice	NIXON Elizabeth	87
DERCE	BRUNEAU Christophe (Maire)		88
DISSAY	FRANÇOIS Michel (Maire)		89
DISSAY	LUSSEAU Dominique	FRANCOIS Michel	90
DORAT (le)	MAGNIN Bernard	MARTIN Bernard	91
DOUSSAY	BIGOT Philippe	FOURNIER Jacky	92
FERRIERE-AIROUX (la)	CHEBASSIER Joël	SAUVAGE Jean-Marc	93
FLEIX	OUISTE Jean-René	BOURBON Evelyne	94
GOUEX	DAVIAUD Claude	TUCHOLSKI Franck	95
GUESNES	DUPUIS Pascal	THOMAS Jessy	96
HAIMS	CAILLE Lysiane	DAUCHIER Axel	97
INGRANDES	LAVILLE Bruno	CARTIER Bruno	98
ISLE-JOURDAIN (l')	MELON Jean-Pierre	BUSSAC-GARCIA Elisabeth	99
JARDRES	GRANGEON Jacky	DE CHALAIN Christian	100
JAZENEUIL	LITT Claude	LE REST Marie-Gwénaëlle	101
JOUHET	PEYRAT Alain	MATRINGHEM François	102
JOURNET	GABARD Jean-Pierre	GUERAUD Yohann	103
JOUSSE	NOIRAUT Hubert	GEFFROY Armand	104
LATHUS-SAINT-REMY	SOUILLE Jean	PIPART Guy	105
LAUTHIERS	LAMY Jacques	PARIAS Patrick	106
LAVOUX	CHARRON Michel	MORILLON Jean-François	107
LEIGNE-LES-BOIS	NASSERON Thierry	BLOTTIN Yves	108
LEIGNES-SUR-FONTAINE	VAN BRABANDT Isabelle	COUV RAT Nadège	109
LEIGNE-SUR-USSEAU	SOURIAU Christian	SOURIAU Olivier	110
LENCLOITRE	PAYEN Jean-Yves	AUVRAY Daniel	111
LENCLOITRE	MONDON Alain	LACOUÉ Guy	112
LESIGNY	COMBASTEL Christine	TREMBLAIS Daniel	113
LEUGNY	VILLETTE Patrick	TAUREAU Nathalie	114
LHOMMAIZE	NADEAU Elisabeth	BUSETTO Patricia	115
LINAZAY	LAGARDE Pascal	KAWALKEWIETZ Christophe	116
LINIERS	ROCHER Jean-Claude	SURREAU Jacky	117
LIZANT	PINGAULT Gérard	ODDO Cécile	118
LUCHAPT	LIZE Auréllen	CHEGARAY Henriette	119
LUSSAC-LES-CHÂTEAUX	GUILLOT Alain	GIRAUD Yvon	120
MAGNE	JESBERGER Gilles	BUJON Michel	121
MAIRE	GRANDIN René	FOREST Edouard	122
MAUPREVOIR	FAROUX Jean-Michel	MARTIN Patrick	123
MAZEROLLES	COMBEAUD Roland	TOISON Dominique	124
MIGNALOUX-BEAUVOIR	CHAUVET Odile	Pas de désignation	125
MIGNALOUX-BEAUVOIR	PELLETIER Philippe	Pas de désignation	126
MILLAC	PELLETAN Francis	DUROUSSEAU Jacky	127
MIREBEAU	MOINE Jean-Paul	KUPIECKI Jean-Louis	128
MONDION	TRAUMAT Elodie	SOURIAU Francis	129
MONTMORILLON	GUILLOIN Bernard	ROCHEREAU Isabelle	130
MONTMORILLON	COLIN Ernest	RODIER Bertrand	131
MONTMORILLON	BLANCHARD Jean	DARDILLAC Richard	132

MOULISMES	MAGNON Michel	PEIGNELIN Marie-Claude	133
MOUSSAC-SUR-VIENNE	SOUBRY Sylviane	ALADENISE Daniel	134
MOUTERRE-SUR-BLOURDE	BATLLE Jean-Marle	DUPUTIER Éric	135
NALLIERS	JOLAS-COLLIN Sylvie	LEBEAU Brigitte	136
NERIGNAC	CIVIDINI Laurence	BROQUET Jean-Claude	137
ORADOUR-SAINT-GENEST	REYNAUD Gilles	MILCENT Gilbert	138
OYRE	BESNAULT Alain	DECHAUME Jean-Denis	139
PAIZAY-LE-SEC	RAFFIN André	DESHOUILLERES Myriam	140
PAYRE	DUTHEIL Daniel	ARRENAULT Jean-Claude	141
PAYROUX	DE MAUDUIT du PLESSIS Geneviève	MAUTRE Marie-Christine	142
PERSAC	SIROT Régis	DEGREEF Guy	143
PINDRAY	SERVAT Francis	REMAUD Bernard	144
PLAISANCE	GUYOT Maurice	DEBORD RENE Laurence	145
PLEUMARTIN	SOLIGNAC Jean-Pierre	BRAJARD Régis	146
POUILLE	GIRAUDEAU Jean-Louis	LAVERGNE Gérard	147
PRESSAC	VAUZELLE Flavien	GAGNADOUX Bernard	148
PRISSAC	BIARDEAU Dominique	TOUZET Gilles	149
PUYE (la)	GRAVELEAU Colette	DACCORD Paulette	150
QUEAUX	CERISIER Jérôme	ARP Jean-Pierre	151
ROCHE-POSAY (la)	TARTARIN Yannick	OLIVIER Jean-Louis	152
ROCHES-PREMARIES-ANDILLE (les)	TAYDAS Yahya	MARCHADIER Rémy	153
ROMAGNE	PORCHET Bernard	LACOMBE Claudy	154
SAINT-CHRISTOPHE	GRIGNON Laurent	PRIEUR Thierry	155
SAINTE-RADEGONDE	JARRY Frédéric	VIAL Olivier	156
SAINT-GAUDENT	BARRUSSEAU Jean-Pierre	BERTRAND Dominique	157
SAINT-GENEST-d'AMBIERE	LASSALE Daniel	DECOURT Pascal	158
SAINT-GERMAIN	PORCHERON Christiane	BARON Charline	159
SAINT-GERVAIS-LES-TROIS-CLOCHERS	JUSTICE Michel	GILBERT Vincent	160
SAINT-HILAIRE-SUR-BENAIZE	GUILLOIN Jérôme	GENET Jacky	161
SAINT-JEAN-DE-SAUVES	MOREAU Christian	THOMAS Alain	162
SAINT-JULIEN-l'ARS	BRACHET Jean-Hubert	RAPAUD Robert	163
SAINT-LAURENT-DE-JOURDES	GATEFF Sophie	RODRIGUES DE MOURA Odette	164
SAINT-LEOMER	PEYRAT Philippe	OUVRARD Philippe	165
SAINT-MACOUX	BERNARD Jean-Pierre	BRIS Thierry	166
SAINT-MARTIN-l'ARS	CLEUET Nathalin	BIGUET Annick	167
SAINT-PIERRE-d'EXIDEUIL	CONDAC Olivier	CHAUVET Daniel	168
SAINT-PIERRE-DE-MAILLE	DELANNOY Enguerrand	VIGNAUX Stéphane	169
SAINT-ROMAIN	BEAU Jacky	BOUE Alexandre	170
SAINT-SAVIN	ROUSSE Jean-Marie	ANTIGNY Yohann	171
SAINT-SAVIOL	MARTIN Nicolas	PIQUET Michel	172
SAINT-SECONDIN	BOURRIUAUX Jean-Louis	MARCHAND Jacky	173
SAULGE	LAURENCIER Yves	BARIAT Claude	174
SAVIGNE	COLIN Mickaël	CAILLAUD Michelle	175
SAVIGNY-l'EVESCAULT	ANDRAULT Guy (Maire)		176
SAVIGNY-SOUS-FAYE	FRADIN Patrice	LAGRANGE David	177
SCORBE-CLAIRVAUX	JUGE Lucien	BOURDILLEAU Anthony	178
SENILLE-SAINT-SAUVEUR	METAIS Jacky	RENAULT Jean-Pierre	179

SEVRES-ANXAUMONT	MEYER Bruno	MARCHAND Philippe	180
SILLARS	TAVILLEN Maryvonne	de LAROCQUE LATOUR Hubert	181
SMARVES	ROY Virginie	BARRAULT Philippe	182
SMARVES	COCQUEMAS Alain	GODET Michel	183
SOMMIERES-DU-CLAIN	BERTHOME Marie-Annick	ZERR Bernard	184
SURIN	GRIMAUD Michel	PERRIN Patrick	185
SYNDICAT d'AMENAGEMENT du BASSIN de l'ANGLIN	LEON Michel (Vice-Président)		186
SYNDICAT d'AMENAGEMENT du BASSIN de l'ANGLIN	DE TRISTAN Jean	JEANNEAU Paul	187
SYNDICAT du CLAIN AVAL	MALLET Michel (Président)		188
SYNDICAT du CLAIN AVAL	Monsieur le 1er Vice-Président		189
SYNDICAT INTERCOMMUNAL à VOCATION UNIQUE de la VALLEE de la DIVE	BIGOT Pierre (Président)		190
SYNDICAT INTERCOMMUNAL à VOCATION UNIQUE de la VALLEE de la DIVE	Monsieur le 1er Vice-Président		191
TERCE	RICHARD Christian	TOURAIN Françoise	192
THIAT	COURTIOUX Jean-Claude	GEAI Frédéric	193
THOLLET	FRUCHON Joël	DE LAITRE Bertrand	194
TRIMOUILLE (la)	GUILLOIN Alain	VAN THILLO Louis	195
USSON-DU-POITOU	JARRASSIER Michel	IRIBARREN Jean-François	196
VALDIVIENNE	PACREAU Jacques	PAPUCHON Philippe	197
VALDIVIENNE	JEANVOINE Françoise	BIGEAU Michel	198
VAUX-EN-COUHE	ROBIN Serge	DEMELLIER Guy	199
VAUX-SUR-VIENNE	DENIMAL Frédéric	PICARD Christophe	200
VELLECHES	KLEINER Véronique	JOUAULT Luc	201
VERNEUIL-MOUSTIERS	BREGEON Pascal	BRAC Thierry	202
VERRIERES	FROMNTEAU Michel	MOISY Patrick	203
VICQ-SUR-GARTEMPE	ROBIN Xavier	PERIVIER José	204
VIGEANT (le)	VIOLETTE Jean-François	RUFFIN Jean-Michel	205
VILLEDIEU-DU-CLAIN (la)	BLANCHETON Éric	CHARLES Didier	206
VILLEMORT	RENAUD Rémy	RANDOUX Stéphane	207
VIVONNE	LIBERA Jean-Claude	TERRIEN François	208
VIVONNE	QUINTARD Jacky	BOUQUET Christèle	209
VOULEME	MINOT Patrick	PACTON Pascaline	210
VOULON	LAMY Pascal	MAGNAN James	211
VOUNEUIL-SUR-VIENNE	MASSONNET Laurent	MECHE Nicolas	212

BUREAU CENTRALISATEUR

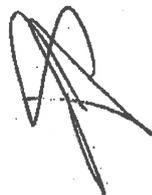
ASSEMBLEE GENERALE DU 24 FEVRIER 2017

**ELECTION du PRESIDENT - 1er TOUR
RESULTATS des VOTES**

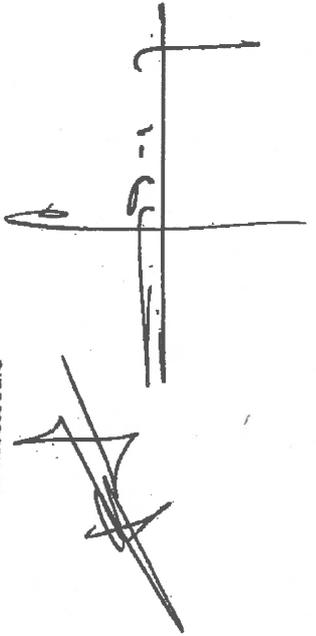
Nombre de votants :	128
Nombre de blancs/Nuis :	14
Suffrages exprimés :	114
Majorité absolue :	58

NOM et PRENOM des CANDIDATS	Bureau de vote N°1	Bureau de vote N°2	Bureau de vote N°3	Bureau de vote N°4	TOTAL
BOULOUX Yves	30	29	21	34	114
					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
TOTAUX	30	29	21	34	114

le Président



les assesseurs



ASSEMBLEE GENERALE du 24 FEVRIER 2017-14H30

COMPOSITION des BUREAUX de VOTE

BUREAU N°1	BUREAU N°2	BUREAU N°3	BUREAU N°4
<u>Président du Bureau :</u> DAVIAUD Claude <u>Asseseurs :</u> CARAMIGEAS Céline PICARD Mizaël	<u>Président du Bureau :</u> TAVILLEN Maryvonne <u>Asseseurs :</u> MAGNON Nathalie HOUDBERT Sébastien	<u>Président du Bureau :</u> CHAUVET Odile <u>Asseseurs :</u> LUSSAT Sophie MADEJ Jean-Luc	<u>Président du Bureau :</u> BLANCHARD Bernard <u>Asseseurs :</u> FROGER Clémence REVEILLAUD Nicolas
<u>Agent de liaison :</u> AITYAHIA Patricia	<u>Agent de liaison :</u> AUDOUARD Katy		
BUREAU CENTRALISATEUR			
<u>Président du Bureau :</u> COLAS Josette <u>Asseseurs :</u> SIRONNEAU Franck RENAULT Guy (+ GARCIA Emilie)			

BUREAU CENTRALISATEUR

ASSEMBLEE GENERALE DU 24 FEVRIER 2017

ELECTION des VICE-PRESIDENTS - 1er TOUR
RESULTATS des VOTES

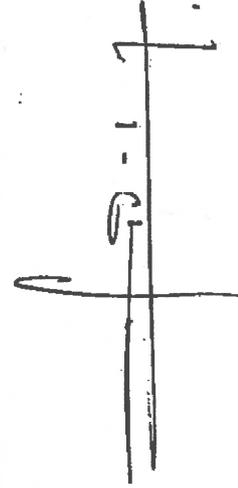
Nombre de votants :	127
Nombre de blancs/Nuls :	4
Suffrages exprimés :	123
Majorité absolue :	63

LISTE	Bureau de vote N°1	Bureau de vote N°2	Bureau de vote N°3	Bureau de vote N°4	TOTAL
COLIN Ernest - MARGINAN Catherine - PORCHET Bernard - TREMBLAIS Daniel - AUDOUX François	32	33	22	36	123
					0
					0
					0
					0
					0
TOTAUX	32	33	22	36	123

Le Président



les assesseurs

BUREAU de VOTE N°1



1^{er} TOUR

ELECTION des VICE-PRESIDENTS

FEUILLE de RESULTATS

NOMBRE d'EMARGEMENT :	33
NOMBRE TOTAL de BULLETINS :	33
NOMBRE de BULLETINS BLANCS et NULS :	1
INCIDENTS de VOTE :	

LISTES	NOMBRE DE VOTES
COLIN - MARIGNAN - PONCHET TREMBLAI'S - AUDOUA	32

Signature du Président :

Signature des 2 assesseurs :

BUREAU de VOTE N°3



1^{er} TOUR

ELECTION des VICE-PRESIDENTS

FEUILLE de RESULTATS

NOMBRE d'EMARGEMENT :	25
NOMBRE TOTAL de BULLETINS :	25
NOMBRE de BULLETINS BLANCS et NULS :	3
INCIDENTS de VOTE :	

LISTES	NOMBRE DE VOTES
Colin Ernest; ARRIGNAY C.; PORCHET B; TAMBLAIS Daniel; AUDOUX François,	22

Signature du Président :

Signature des 2 assesseurs :

BUREAU de VOTE N°4



1^{er} TOUR

ELECTION des VICE-PRESIDENTS

FEUILLE de RESULTATS

NOMBRE d'EMARGEMENT :	36
NOMBRE TOTAL de BULLETINS :	36
NOMBRE de BULLETINS BLANCS et NUIS :	0
INCIDENTS de VOTE :	—

LISTES	NOMBRE DE VOTES
Colin, Hangeon, Poidot, Tralles, Bidez	36

Signature du Président :

Signature des 2 assesseurs :



ASSEMBLEE GENERALE du 24 FEVRIER 2017-14H30

COMPOSITION des BUREAUX de VOTE

BUREAU N°1	BUREAU N°2	BUREAU N°3	BUREAU N°4
<p><u>Président du Bureau :</u> DAVIAUD Claude</p> <p><u>Assesseurs :</u> CARAMIGEAS Céline PICARD Mizaël</p>	<p><u>Président du Bureau :</u> TAVILLEN Maryvonne</p> <p><u>Assesseurs :</u> MAGNON Nathalie HOUBBERT Sébastien</p>	<p><u>Président du Bureau :</u> CHAUVET Odile</p> <p><u>Assesseurs :</u> LUSSAT Sophie MADEJ Jean-Luc</p>	<p><u>Président du Bureau :</u> BLANCHARD Bernard</p> <p><u>Assesseurs :</u> FROGER Clémence REVEILLAUD Nicolas</p>
<p><u>Agent de liaison :</u> AITYAHIA Patricia</p>	<p><u>Agent de liaison :</u> AUDOUARD Katy</p>		
<p>BUREAU CENTRALISATEUR</p>			
<p><u>Président du Bureau :</u> COLAS Josette</p> <p><u>Assesseurs :</u> SIRONNEAU Franck RENAULT Guy (+ GARCIA Emilie)</p>			



ASSEMBLEE GENERALE DU 24 FEVRIER 2017

BUREAU CENTRALISATEUR

ELECTION des AUTRES MEMBRES DU BUREAU RESULTATS des VOTES - 1er TOUR

Nombre de votants :	125
Nombre de blancs/Nuls :	2
Suffrages exprimés :	123
Majorité absolue :	63

LISTE	Bureau de vote N°1	Bureau de vote N°2	Bureau de vote N°3	Bureau de vote N°4	TOTAL
DAVIAUD - JEAN - TAVILIEN - PROVOST - PRIOU - BOUTET - SAUMONNEAU - TARTARIN - BEAUJANEAU - LEBRAUD	33	31	23	36	123
					0
					0
					0
					0
					0
TOTAUX	33	31	23	36	123

Le Président

Les assesseurs

BUREAU de VOTE N°1



1^{er} TOUR

ELECTION des AUTRES MEMBRES du BUREAU

FEUILLE de RESULTATS

NOMBRE d'EMARGEMENT :	33
NOMBRE TOTAL de BULLETINS :	33
NOMBRE de BULLETINS BLANCS et NULS :	0
INCIDENTS de VOTE :	

LISTES	NOMBRE DE VOTES
DAVIAUD - SEAN - TAVILZEN - PROVOST - PRIOU BOUTET - SAUTONNEAU - TARTARIN - BEUSANNEAU LEBRAUD	33

Signature du Président :

Signature des 2 assesseurs :

BUREAU de VOTE N°2



1^{er} TOUR

ELECTION des AUTRES MEMBRES du BUREAU

FEUILLE de RESULTATS

NOMBRE d'EMARGEMENT :	33
NOMBRE TOTAL de BULLETINS :	33
NOMBRE de BULLETINS BLANCS et NULS :	2
INCIDENTS de VOTE :	

LISTES	NOMBRE DE VOTES
DAUDAUD - JEAN - TAVIEN - PROVOST - PASOU - BOUTET - SAUJONNEAU - TARTARDIN - BEAUJANEAU - LEBRAUD	31

Signature du Président :

Signature des 2 assesseurs :

BUREAU de VOTE N°3



1^{er} TOUR

ELECTION des AUTRES MEMBRES du BUREAU

FEUILLE de RESULTATS

NOMBRE d'EMARGEMENT :	23
NOMBRE TOTAL de BULLETINS :	23
NOMBRE de BULLETINS BLANCS et NULS :	0
INCIDENTS de VOTE :	

LISTES	NOMBRE DE VOTE
Daviond Cl. ; Jean. Guich ; Tardim N.Y PROVOST JP Prieur R.P. ; Bulet S.Cl. ; SAUDONINERU A. Tardim Y Beurjoncon G ; Cabaud J	23

Signature du Président :

Signature des 2 assesseurs :

BUREAU de VOTE N°4



1^{er} TOUR

ELECTION des AUTRES MEMBRES du BUREAU

FEUILLE de RESULTATS

NOMBRE d'EMARGEMENT :	36
NOMBRE TOTAL de BULLETINS :	36
NOMBRE de BULLETINS BLANCS et NULS :	
INCIDENTS de VOTE :	

LISTES	NOMBRE DE VOTES
David, Jean, Tarlier, Proutière, Bachel Sannan, Talon, Beaupère, Lebrun	36

Signature du Président :

Signature des 2 assesseurs :



ASSEMBLEE GENERALE du 24 FEVRIER 2017-14H30

COMPOSITION des BUREAUX de VOTE

BUREAU N°1	BUREAU N°2	BUREAU N°3	BUREAU N°4
<p><u>Président du Bureau :</u> DAVIAUD Claude</p> <p><u>Asseseurs :</u> CARAMIGEAS Céline PICARD Mizaël</p>	<p><u>Président du Bureau :</u> TAVILIEN Maryvonne</p> <p><u>Asseseurs :</u> MAGNON Nathalie HOUDBERT Sébastien</p>	<p><u>Président du Bureau :</u> CHAUVET Odile</p> <p><u>Asseseurs :</u> LUSSAT Sophie MADEJ Jean-Luc</p>	<p><u>Président du Bureau :</u> BLANCHARD Bernard</p> <p><u>Asseseurs :</u> FROGER Clémence REVEILLAUD Nicolas</p>
<p><u>Agent de liaison :</u> AITYAHIA Patricia</p>	<p><u>Agent de liaison :</u> AUDOUARD Katy</p>		
<p>BUREAU CENTRALISATEUR</p>			
<p><u>Président du Bureau :</u> COLAS Josette</p> <p><u>Asseseurs :</u> SIRONNEAU Franck RENAULT Guy (+ GARCIA Emilie)</p>			

COMPOSITION du BUREAU SYNDICAL

Le Président	BOULOUX Yves
Les Vice-Présidents	COLIN Ernest
	MARIGNAN Catherine
	PORCHET Bernard
	TREMBLAIS Daniel
	AUDOUX François
Les EPCI à fiscalité propre	Représentants
CC VIENNE et GARTEMPE	DAVIAUD Claude
	JEAN Gisèle
	TAVILIEN Maryvonne
CC du CIVRAISIEN en POITOU	PROVOST Jean-Pierre
	PRIOU Paul
CA GRAND POITIERS	BOUTET Jean-Claude
	SAUMONNEAU Michel
CA GRAND CHATELLERAULT	TARTARIN Yannick
CC des VALLEES du CLAIN	BEAUJANNEAU Gilbert
CC du HAUT LIMOUSIN en MARCHE	LEBRAUD Jacques